

FORMATION CONTINUE ANNUELLE PSE – 2019

La formation continue aux premiers secours est **obligatoire annuellement**, que vous soyez actif ou non.

Votre aptitude à exercer vos compétences PSE en 2019 a été validée par la formation continue réalisée en 2018, de ce fait, la formation que vous validerez cette année vaut pour une aptitude 2020.

Programme de la journée de formation continue 2019 :

Matin :

- Accueil, tour de table
- cadre réglementaire
- Apport de connaissances (spécifique niveau 1 ou 2)
- Carrefour des techniques PSE (spécifique niveau 1 ou 2)

Après-midi :

- cas concrets, accidents simulés :
ACR adulte,
Hémorragies externes,
Douleur thoracique,
Traumatismes du dos et du cou
- questions réponses et bilan de la journée.

Formation continue PSE 1		
Date	Lieu	horaires
Samedi 6 avril	Base de plongée	09h00 à 17h00
Samedi 20 avril	Base de plongée	09h00 à 17h00
Samedi 27 avril	Base de plongée	09h00 à 17h00
Samedi 4 mai	Base de plongée	09h00 à 17h00
Samedi 18 mai	Base de plongée	09h00 à 17h00
Samedi 25 mai	Base de plongée	09h00 à 17h00
Samedi 21 septembre	Base de plongée	09h00 à 17h00
Les titulaires de la formation PSE 2 qui se présenteront à une formation continue de niveau 1 se verront délivrer une attestation de niveau 1 et non 2.		
Formation continue PSE 2		
Samedi 13 avril	Base de plongée	09h00 à 17h00
Samedi 28 septembre	Base de plongée	09h00 à 17h00
Si le nombre de participants en avril est insuffisant, seule la formation continue du mois de septembre sera maintenue.		

Il vous appartiendra de vous munir le jour de la formation continue, de votre **dernière attestation de formation continue** et pour ceux qui ne l'ont pas fourni en 2018, une **copie de votre diplôme PSE 1 ou 2**